

## Communiqué

Fédération des Personnels des Services Publics et des Services de Santé Force Ouvrière

www.fo-publics-sante.org fo.sante-sociaux@fosps.com fo.territoriaux@fosps.com

Tél.: 01 44 01 06 00

153 - 155 rue de Rome 75017 PARIS

## PETITION POUR LE RETOUR DE LA COTISATION CNFPT A 1%

Les organisation syndicales CGT, CFDT, FO, FA FPT et UNSA appellent à la mobilisation de toutes et tous pour le rétablissement de la cotisation CNFPT à 1% et invitent l'ensemble des agents et élus à signer la pétition nationale.

Le maintien à 0,9% constitue une attaque contre le statut des fonctionnaires territoriaux et va accroître les inégalités d'accès à la formation professionnelle alors que celle ci est un élément important pour celles et ceux qui font vivre et défendent les intérêts du service public de proximité.

Cette décision constitue incontestablement un très mauvais signe adressé aux 2 millions d'agents publics territoriaux parce qu'elle s'attaque à l'outil de promotion sociale et professionnelle que représente la formation.

La fonction publique territoriale est déjà le parent pauvre en matière de formation par rapport à la fonction publique de l'Etat (3,5%) et à la fonction publique Hospitalière (2,9%).

Par ailleurs la formation est un levier décisif pour relever les défis que subissent les collectivité territoriales. En cette période trouble pour la fonction publique territoriale, la formation doit répondre aux attentes des agents qui doivent faire face aux incertitudes et l'anxiété générées par les réformes successives.

En maintenant le taux de cotisation à 0,9%, le gouvernement s'attaque au service public de formation assuré par le CNFPT et à l'offre de formation, une fois de plus il rompt avec le principe d'égalité de traitement des agents publics. Soit les agents seront moins formés, soit les collectivités feront appel à des prestataires privés de la formation qui sont deux à trois fois plus coûteuses que les formations du CNFPT.

- Exigeons la fin de cette politique de casse et de régression sociale
- Exigeons le renforcement des moyens alloués à la formation professionnelle
- Exigeons le rétablissement immédiat de la cotisation obligatoire à son taux initial de 1% de la masse salariale des agents de la Fonction publique territoriale.

## **SIGNONS TOUTES ET TOUS LA PETITION EN LIGNE:**

Sauvons la qualité du service public de proximité https://www.petitions24.net/intersyndicale\_fp